



Horaires de Chabat

Allumage des bougies : 18 H 32
offices : Vendredi soir : 18 H 32
Chahrit : 9 H 30
Minha : 18 H 10
Séouda chlichit, Cours : 18 H 30
Fin de chabbat, Arvit : 19 H 39
Vendredi prochain : 18 H 42
Le kidouch est offert par : M/Mme
GELBART à l'occasion de la Bar mitsva
de Daniel. MAZAL TOV !!

Etude

**-Chabbat avant Minha
à 17 H 00 :**
Sujet : Hilkhhot chabbat
-Mercredi soir à 19 H 45 :
GUEMARA BERAKHOT
-Jeudi soir à 20 h 15 :
SIDRA de la semaine (étude de
Baal Hatourim)

Séouda chlichit

Chaque chabbat, un Dvar Torah est
présenté par un jeune de la
communauté

La séouda est offerte par : --

Dimanche matin

-Etude Guémara Chabbat 7H30
-Chaharit 8H00 suivi du petit déjeuner

Offices en semaine

--

**אֵלֶּה פְּקוּדֵי הַמִּשְׁכַּן מִשְׁכַּן הָעֵדוּת, אֲשֶׁר פָּקַד עַל-פִּי
מֹשֶׁה: עֲבַדְתָּ, הַלְוִיִּם, בְּיַד אִיתָמָר, בֶּן-אֶהֱרֹן הַכֹּהֵן.**

Voici les **comptes** du *Michkane* (Temple portatif dans le désert, résidence de D' parmi le peuple d'Israël), *Michkane* du témoignage, comme établi par l'ordre de Moché ; service des Lévités, sous la conduite d'Itamar, fils d'Aharon Le Cohen.

Moché s'est dit : « Je sais qu'il y a parmi les Enfants d'Israël ceux qui murmurent et qui grognent ! Je vais par conséquent leur donner un compte précis de l'utilisation des dons en vue de l'édification du Michkane ». C'est ainsi qu'il commença à établir les comptes du Michkane (comme rapporté dans le verset : « Voici les **comptes** du Michkane ») progressant au fur et à mesure dans tous les détails des éléments apportés et leur utilisation concrète dans son édification.

Ainsi, comme l'explique Rachi, ont été énumérés dans cette sidra les poids de toutes les offrandes pour le Tabernacle, en argent, en or et en cuivre, et y sont énumérés tous les ustensiles servant à son culte. Cependant, il oublia l'équivalent de 1775 sicles qu'il avait utilisé pour les crochets des montants mais dont il ne savait à quoi ceux-ci furent utilisés. A ce moment-là, Moché fut pris de panique. Il craignit que leur récrimination et grogne trouve un prétexte pour dire : il s'est servi et s'est enrichi !

Ainsi, la Torah enjoint, à l'image de Moché, trésorier du Michkane, de justifier et d'explicitier les comptes pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que toute personne qui administre les biens de la communauté doit présenter un compte détaillé pour éviter toute suspicion ou murmure. La conduite de Moché nous apprend que l'administrateur ne doit pas attendre qu'on lui demande des comptes mais doit devancer toute demande éventuelle. L'administrateur ne doit pas revendiquer une confiance automatique de la part de la collectivité, bien qu'il ait fait preuve d'intégrité. En effet, qui peut se prétendre plus intègre que Moché *Rabénou* au sujet duquel D' lui-même affirma (Nombres 12,7) : « Moïse est mon serviteur; de toute ma maison, c'est le plus dévoué et le plus digne de confiance ».

Comme nous venons de le voir, ce fut Moché qui donna ordre de vérifier les comptes. Il était certes au-dessus de tout soupçon en ce qui concerne l'emploi des fonds qui lui avait été confiés et on pouvait dire de lui ce que l'Écriture rapporte au sujet des directeurs des travaux de réfection du Temple à l'époque du roi Yochiyahou : (2Rois 12,16) « On ne demandait pas de comptes aux hommes à qui l'on confiait l'argent pour le remettre aux ouvriers, car ils agissaient avec honnêteté ».

L'initiative de Moché s'inscrit dans ce que la Torah proclame (Nombres 32,22) : « Vous serez quittes envers D' et envers Israël ».

Synagogue Ashkénaze de Vincennes Saint-Mandé

30, rue Céline Robert 94300 Vincennes

Feuille rédigée par le Rabbin Yossef ASSAYAG

www.synagogue-vincennes-ashkenaze.com

Président : president@vincennes-ashkenaze.fr Rabbin : rabbinaassayag@hotmail.fr



Bien que Moché fut le trésorier du Michkane, le compte fut effectué avec Itamar, fils d'Aharon, étant donné que les fonds publics ne doivent pas être administrés par moins de **deux** personnes (Choulhan aroukh Yoré Déa 256,3).

Au-delà de l'intégrité dont doit faire preuve l'administrateur de biens et fonds communautaires ou publics, celui-ci doit posséder une compétence reconnue dans le domaine de la gestion et de la comptabilité. En effet, la compétence permet et favorise grandement la confiance du public. C'est pourquoi, Moché fut lui-même qualifié- au-delà d'homme intègre et loyal - d'homme expert en gestion (Talmud Bekhorot 5a).

Nos Sages insistent sur le contexte dans lequel ce compte fut donné.

Le Midrach demande : « Pourquoi donner des comptes ? Parce qu'il entendit les moqueurs de la génération murmurer comme il est rapporté (Exode 33,8) « Et chaque fois que Moïse se retirait vers la Tente, tout le peuple se levait, chacun se tenait au seuil de sa propre tente et **suivait Moïse du regard** jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la Tente ».

Mais que disaient-ils ? Ils le regardaient et se disaient l'un à l'autre : « Regarde ses cuisses ! Il mange de ce qui nous appartient ! Il boit de ce qui nous appartient ! » Son compagnon répondait : « Certes ! Une personne qui est nommé pour s'occuper du Michkane, quoi ! tu ne penses pas qu'elle va devenir riche ! »

La raison de la prise en compte de ces paroles calomnieuses et diffamantes, populistes, apanage exclusif des moqueurs et des impies, est dans le risque que ces propos puissent influencer le reste du peuple. Pour réduire à néant ces propos diffamatoires et insultants, la meilleure parade est de présenter des comptes incontestables. Il restera toujours les moqueurs pour distiller un soupçon de doute, mais cela restera sans conséquence sur la grande majorité du peuple.

On rapporte une autre explication à la raison de ce compte. Ce compte caractérise l'approche du peuple par

rapport à la *Tsédaka* et à la bonté en général. Lorsque Israël a réalisé le veau d'or en se défaisant d'un poids important d'or comme rapporté dans la Torah (« Tous se dépouillèrent des pendants d'or qui étaient à leurs oreilles et les apportèrent à Aaron »), ils n'ont pas été si scrupuleux ni demandeurs de quelque compte que ce soit. Mais, pour le don du Michkane où ils n'ont donné qu'un demi-chékèl, avec de surcroît un résultat sublime, ils ont exigé un compte ! Lorsqu'on donne pour un veau d'or, point de questions ! Mais lorsque l'on donne pour ce qui a trait à la sainteté, nombre de questions surgissent !

Rabbi Yossi (Talmud Chabbat 118b) disait : « Puissé-je être de ceux qui collectent les aumônes, et non de ceux qui les distribuent ». Et aussi : « Puissé-je être de ceux qu'on suspecte à tort ». A priori, on ne voit pas de rapport direct entre ces deux assertions. En réalité, le deuxième enseignement est la suite du premier ! C'est dans l'habitude de suspecter les collecteurs d'aumônes, bien qu'ils sachent que cette suspicion est à tort, que le collecteur est loyal et réalise la *mitsva* de manière désintéressée !

Bien que le Michkane fût l'endroit de la résidence de la *Chékhina*, pour autant, celui-ci n'a pas eu, aux yeux de l'Eternel, plus d'importance que le peuple d'Israël lui-même.

Le premier verset rapporte l'expression « *הַמִּשְׁכָּן מִשְׁכָּן* » à deux reprises, faisant allusion à sa prise en gage (*machkone- mêmes lettres que michkane*) lors des deux destructions, à cause des fautes d'Israël.

Le Midrach demande : Que signifie : « Psaume d'Assaph. O Dieu, des païens ont envahi ton héritage, souillé Ton Temple saint, réduit Jérusalem en un monceau de décombres » ?

Ne devait-on pas dire : « Elégie d'Assaph », « lamentation d'Assaph », puisqu'on y parle de la destruction du Temple ? Les Sages dirent à Assaph : « Tu entones un cantique alors que D' a détruit le temple ? ! ». Il leur dit : « Je chante ! Je me réjouis que D' n'ait déversé sa colère que sur les pierres et les bois et n'ait point déversé sa colère sur Israël ! ».

Synagogue Ashkénaze de Vincennes Saint-Mandé

30, rue Céline Robert 94300 Vincennes

Feuille rédigée par le Rabbin Yossef ASSAYAG

www.synagogue-vincennes-ashkenaze.com

Président : president@vincennes-ashkenaze.fr Rabbin : rabbinassayag@hotmail.fr